



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/7/Add.13*
28 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Points 121 et 123 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

Réorganisation du Département de l'administration et de la gestion

Quatorzième rapport du Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général relatif à la réorganisation du Département de l'administration et de la gestion (A/C.5/48/72). Au cours de l'examen de ce rapport, il a eu des entretiens avec le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion et a reçu des informations supplémentaires en réponse à ses questions.
2. Les paragraphes 1 à 5 du rapport du Secrétaire général font l'historique de la question de la réorganisation du Département. Au paragraphe 5, le Secrétaire général mentionne le rapport du Comité consultatif relatif à son propre rapport relatif aux postes de rang élevé (A/C.5/48/9 et Corr.1 et Add.1), notamment la recommandation que le Comité lui a adressée, le priant de présenter de nouveau ses propositions relatives aux échelons supérieurs du Département de l'administration et de la gestion en tenant compte des vues et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et de la nécessité de préciser davantage ces propositions et de les expliquer et justifier pleinement.
3. Les objectifs stratégiques du Département sont décrits aux paragraphes 6 à 9 du rapport du Secrétaire général et ses attributions fonctionnelles aux paragraphes 10 à 15. Les propositions du Secrétaire général concernant une structure révisée pour la direction du Département sont exposées aux paragraphes 16 à 30 de son rapport.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

4. En réponse aux questions qui lui ont été posées, le représentant du Secrétaire général a déclaré au Comité que la réorganisation du Département répondait à quatre grandes préoccupations :

- Asseoir l'Organisation sur une base financière saine;
- Achever la mise en place du Système intégré de gestion;
- Réorienter le processus budgétaire de manière à ce que le budget réponde aux besoins des États Membres et soit présenté en temps voulu;
- Améliorer la gestion des ressources humaines.

Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte de ces préoccupations de manière à assurer la réalisation intégrale des activités prévues et des objectifs approuvés par les États Membres. Le Comité fait observer qu'il faudra également tenir compte d'autres problèmes, et notamment veiller à ce que le niveau optimal de services de conférence soit assuré aux États Membres de manière efficace et économique et qu'un système efficace d'achats soit mis en place.

5. Le Comité consultatif note que les propositions concernant la réorganisation du Département de l'administration et de la gestion tiennent compte de propositions antérieures du Secrétaire général et des réactions du Comité consultatif et de l'Assemblée générale à ce sujet. Il espère que les arrangements qui seront mis en place contribueront à la stabilité de l'Organisation et permettront aux responsables concernés de concentrer leur attention sur l'exécution de leurs tâches.

6. Le Comité espère en outre que, dans le cadre de cette réorganisation, les responsables des fonctions de contrôle visées dans le règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation seront clairement désignés.

7. Aux paragraphes 22 et 23 de son rapport, le Secrétaire général déclare ce qui suit :

"En tant que fonctionnaire comptable en dernier ressort, le Secrétaire général adjoint prendra donc une part active à l'activité menée dans chacun des secteurs relevant de sa responsabilité, et fera fonction de chef d'équipe autant que de chef de département.

Dans l'optique de responsabilisation, les trois sous-secrétaires généraux chargés d'aider le Secrétaire général adjoint à élaborer la politique générale assureront en outre la conduite des opérations dans leurs domaines de compétence respectifs."

8. Le représentant du Secrétaire général a précisé au Comité ce qu'il entendait par "direction générale", laquelle le rapprocherait des trois sous-secrétaires généraux et permettrait de prendre les décisions de façon collective. Le Comité convient que cette démarche pourrait être une façon novatrice de faciliter le règlement des problèmes. Il compte toutefois que seront clairement précisées et maintenues les attributions et responsabilités de chacun.

9. Au paragraphe 5 de l'annexe II de son rapport, le Secrétaire général propose de faire approuver la réaffectation provisoire d'un poste de sous-secrétaire général du Département de l'administration et de la gestion au Bureau des inspections et investigations. Au vu des débats que tient actuellement la Cinquième Commission et qui pourraient avoir des incidences sur l'avenir du Bureau des inspections et investigations, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de ne pas prendre, pour l'instant, de décision sur ce point.

10. Également au paragraphe 5 de l'annexe II de son rapport, le Secrétaire général propose de réaffecter deux postes D-2 au Département de l'administration et de la gestion, l'un à prélever sur l'effectif du Département des affaires politiques à Genève et l'autre sur celui du Département des services d'appui et de gestion pour le développement. Le Comité croit comprendre que ces deux postes seraient affectés aux services de conférence et services d'appui, l'un pour le Directeur et adjoint du Sous-Secrétaire général aux services de conférence et services d'appui et l'autre pour le Chef de la Division des bâtiments et des services commerciaux. Le Comité ne s'oppose pas à cette réaffectation. Il note toutefois que cela, avec le poste d'adjoint aux services de conférence, portera à deux le nombre des adjoints au Sous-Secrétaire général aux services de conférence et services d'appui, établissant ainsi trois niveaux de responsabilité – contre deux en ce qui concerne la planification des programmes, le budget et les comptes d'une part et la gestion des ressources humaines de l'autre. Le Comité fait observer que l'on aurait pu envisager de nommer un sous-secrétaire général aux services d'appui plutôt que de créer deux postes D-2, ce qui aurait facilité la démarcation des responsabilités hiérarchiques et la direction tant des services de conférence que de la Division des services d'appui. Le Comité entend revenir sur cette question comme sur d'autres lorsqu'il examinera le projet de budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997.
